Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250328-CFU_2024-BF

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025
DELIBERATION DCS25_03_28_05

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, 1er vice président du Syndicat et président de séance, pendant le vote du CFU :

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	x		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	x		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		x	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**	x		
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	x		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	x		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**		x	
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant		x	
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**			x
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**		x	
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	x		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**			x
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**		x	
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	x		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**		x	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Arnaud BUREAU, de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 10
Nombre de suppléant présent et votant : 0
Nombre de pouvoirs : 4 d'E GLEMOT à D RIGAUD, de M SCHMITTER à R NOYER, de MA DRIANCOURT à JP BRU et F AUBRY à Y MARY
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 21 mars 2025

OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

Annexe : CFU 2024

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SEA, Thierry GALLARD s'est retiré de la séance. La Présidence de séance a été confiée à Jean-Philippe GUILLEUX, 1er vice-Président, après accord de l'assemblée.

Le Président de séance rappelle que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Financier Unique au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.
L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan positif remis par le Gouvernement au Parlement. L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.
L'ensemble des conditions étant réunies (flux d'échanges dématérialisés et logiciels comptables opérationnels), le payeur départemental a sollicité le SEA pour mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2024.
Le compte financier unique 2024 du SEA, document commun à l'ordonnateur et au comptable public, est présenté aux délégués.
M. GUILLEUX propose d'adopter le CFU présentant les résultats suivants :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2024	9 892 254.79	11 535 594.60	21 427 849.39
Recettes 2024	12 434 365.87	14 530 383.35	26 964 749.22
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	2 542 111.08	2 994 788.75	5 536 899.83
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 3 165 335.20	5 289 564.64	2 124 229.44
RESULTAT DE CLOTURE 2024	**- 623 224.12**	**8 284 353.39**	**7 661 129.27**
BALANCE DES RESTES A REALISER	-2 919 929.28		-2 919 929.28
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2024	-3 543 153.40	8 284 353.39	4 741 199.99

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Arrête les comptes du SEA selon les montants indiqués ci-dessus,**
- **Adopte le Compte Financier Unique 2024 du SEA,**
- **Charge le Président de signer le CFU 2024 et d'autoriser sa transmission dématérialisée aux services Préfectoraux.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

Jean-Philippe GUILLEUX

Signé électroniquement par :
Jean-philippe Guilleux
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : 1er Vice-Président du
Syndicat d'Eau de l'Anjou

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Affichage de la liste des délibérations au siège du SEA

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250328-CFU_2024-BF